



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 20 septembre 2016 à 16 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint.

CE-2016-774*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL DE LA RUE DE TOULOUSE, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 7507291 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans la phase 2 du projet résidentiel de la rue de Toulouse;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 7507291 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet résidentiel de la rue de Toulouse, phase 2 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 7507291 Canada inc. concernant le développement résidentiel de la rue de Toulouse, phase 2, montré au plan d'ensemble préparé par la firme Quadrivium Conseil inc., portant le numéro G-16-061-01 01 DE 01;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (Règlements numéros 98-2003 et 99 2003 et leurs amendements), les services municipaux dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014 et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;

- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Quadrivium;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'expert-conseils Quadrivium et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils EXP pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer l'entente et le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-775*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 639, RUE SAINT-LOUIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9411933 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux requis afin de desservir le projet résidentiel situé au 639, rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 9411933 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux requis afin de desservir le projet résidentiel situé au 639, rue Saint-Louis :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 9411933 Canada inc. concernant le projet résidentiel situé au 639, rue Saint-Louis, montré au plan d'ensemble préparé par la firme Quadrivium conseil inc., portant le numéro G-16-039-01;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (Règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux dans le projet;

- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme Quadrivium conseil inc.;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme Quadrivium conseil inc. et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Groupe ABS pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer l'entente et le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentations des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la construction d'un trottoir sur la rue St-Louis, le tout jusqu'à concurrence de 15 000 \$;

Les fonds prévus à cette fin, d'une somme de 15 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|---|
| Fonds de roulement | 15 000 \$ | Quote-part – Services municipaux Trottoir rue Saint-Louis |

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-776*

**SOUSSION 2016 SP 205 - RÉFECTION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT COMBINÉ
- SECTEUR DE BUCKINGHAM - PROJET CLÉ EN MAIN - DISTRICT
ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif et le comité des immobilisations et du budget ont revu le projet et les recommandations du Service des infrastructures :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Entreprise G.N.P inc., 750, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville, Québec, G6T 1S6, pour la réfection de la conduite d'égout combinée dans le secteur de Buckingham, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 1 455 272,31 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 août 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises afin d'allouer les économies dégagées des PTI antérieurs suivants au financement du projet :

- 1 520 000 \$ à même le règlement d'aqueduc et d'égout du PTI 2013;
- 570 000 \$ à même le règlement du réseau routier du PTI 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 18-16003-016 | 33 367,48 \$ | Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts -16-3083 - Égouts – Avenue de Buckingham |
| 06-30731-010 | 763 036,55 \$ | Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état -16-3083 – Égouts – Avenue de Buckingham |
| 06-30730-041 | 532 453,55 \$ | Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier -16-3083 - Pavage – Avenue de Buckingham |
| 04-13493 | 63 286,47 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 63 128,26 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-777*

SOUSSION 2016 SP 061 - RÉFECTION DU CHEMIN KLOCK - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif et le Comité des immobilisations et du budget ont revu le projet et les recommandations du Service des infrastructures :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Pavage Coco, C.P. 40, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux de réfection du chemin Klock, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 143 434,42 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 septembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à approprier un montant de 1 460 000 \$ à même les économies du programme de réfection du réseau routier du PTI 2011 afin de financer le projet de réfection de la chaussée du chemin Klock.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|-----------------|--|
| 06-30674-042 | 1 044 108,03 \$ | Travaux de réfection et aménagement de réseau routier - C-14-164 - Chemin Klock entre la rue Antoine-Boucher et le boulevard des Allumettières |
| 04-13493 | 49 725,35 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 49 601,04 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-778*

MISE À JOUR DU CADRE DE SOUTIEN - JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-336 du 12 avril 2016, a adopté le programme d'agriculture urbaine et le plan d'action 2016-2018;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action 2016-2018 inclut l'objectif de revoir les devis de construction et les critères pour l'aménagement des jardins communautaires et collectifs;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour du cadre de soutien des jardins communautaires et collectifs nous permet d'atteindre cet objectif;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour du cadre de soutien fut validée par le Comité de travail sur l'agriculture urbaine ayant notamment comme objectif d'assurer un processus de consultation continu avec les différents acteurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter la mise à jour du cadre de soutien des jardins communautaires et collectifs.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-779*

ADOPTION DES PRIORITÉS D'ACTION 2017 DE LA POLITIQUE CULTURELLE ET DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE ET AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est un acteur important en matière de culture et de mise en valeur du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a élaboré, à l'été 2016, les priorités d'action 2017 de la Politique culturelle et de la Politique du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec désire soutenir les efforts de la Ville de Gatineau en matière de culture et de patrimoine par l'octroi d'un soutien financier potentiel de 1 027 740 \$ destiné à l'enrichissement de la collection de la bibliothèque municipale pour l'année 2016 et à la mise en œuvre des priorités d'action 2017 de la Politique culturelle et de la Politique du patrimoine de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec a manifesté son intention de ne plus soutenir d'initiatives récurrentes, mais plutôt des projets ponctuels de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec ne subventionnera pas le Théâtre de l'Île dans le cadre de cette entente, occasionnant ainsi une perte de revenus de 35 000 \$ pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire déposer une demande de soutien financier au ministère de la Culture et des Communications du Québec pour officialiser ce partenariat potentiel dans le cadre d'une entente de développement culturel :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'adopter les priorités d'action 2017 de la Politique culturelle et de la Politique du patrimoine;
- d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à déposer une demande de soutien financier de 1 027 740 \$ au ministère de la Culture et des Communications du Québec afin de soutenir l'enrichissement de la collection de la bibliothèque municipale pour l'année 2016 ainsi que la mise en œuvre des priorités d'action 2017 de la Politique culturelle et de la Politique du patrimoine de la Ville de Gatineau.

Sur réception de l'entente 2017 à intervenir entre la Ville de Gatineau et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer l'entente de développement culturel 2017 entre la Ville de Gatineau et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- d'autoriser le trésorier à prévoir les sommes nécessaires à la réalisation des priorités d'action 2017 de la Politique culturelle et de la Politique du patrimoine;
- d'autoriser le trésorier à virer toutes les sommes reçues aux budgets 2016 et 2017 dans le cadre de l'entente de développement culturel entre la Ville de Gatineau et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|-----------|-----------|--|
| 01-82173 | 25 440 \$ | | Bibliothèques |
| 02-72220-674 | | 25 440 \$ | Gestion des collections - Livres étrangers |

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-780*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer la relève en prévision du départ à la retraite du directeur et trésorier du Service des finances ainsi que de plusieurs gestionnaires au cours des quatre prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances a procédé à une analyse de ses besoins opérationnels;

CONSIDÉRANT QU'un poste d'analyste financier (poste numéro FIN-BLC-073) est présentement vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des finances de la façon suivante :

- Création d'une division des immobilisations et de la gestion de la dette et d'un poste de chef de division, Immobilisations et gestion de la dette (poste numéro FIN-CAD-024 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du directeur et trésorier du Service des finances;
- Création d'un poste de responsable, Immobilisations et dette (poste numéro FIN-PRO-009 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du chef de division, Immobilisations et gestion de la dette;

- Rattacher administrativement le poste de responsable, Fiscalité municipale (poste numéro FIN-PRO-003 au plan d'effectifs des professionnels) actuellement détenu par madame Julie Laliberté sous la gouverne du chef de division, Immobilisations et gestion de la dette et le renommer coordonnateur, Fiscalité municipale;
- Rattacher administrativement le poste d'analyste à la comptabilité (poste numéro FIN-BLC-088 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenu par madame Manon Jetté, sous la gouverne du responsable, Immobilisations et dette;
- Rattacher administrativement le poste de commis, Planification financière (poste numéro FIN-BLC-072 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenu par madame Nathalie McQuaig, sous la gouverne du responsable, budget;
- Abolir le poste d'analyste financier (poste numéro FIN-BLC-073 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 10 de l'échelle salariale des cols blancs et actuellement vacant.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des finances.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-781*

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LA RÉALISATION DU VOLET QUÉBÉCOIS DE BAL DE NEIGE 2017 - DOMAINE DES FLOCONS - 363 080 \$

CONSIDÉRANT QUE la 39^e édition de Bal de Neige se tiendra sur une période de 18 jours, soit du 3 au 20 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE Patrimoine canadien investira 550 000 \$ en 2017 au développement du volet québécois le Domaine des flocons au parc Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE Bal de Neige est annuellement un des plus grands festivals de la région de la capitale nationale et que la rive québécoise attire plusieurs milliers de visiteurs au Domaine des flocons dont le quart provient de l'extérieur de la région et bénéficie de retombées économiques significatives;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été négocié entre la Ville de Gatineau et Patrimoine canadien énonçant les termes et conditions couvrant l'implication des parties dans le cadre de la réalisation du volet québécois le Domaine des flocons de Bal de Neige 2017;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé cette entente et que la Ville de Gatineau a l'autorité de conclure la présente en vertu du décret du gouvernement du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver la participation financière de la Ville de Gatineau à titre de coproducteur pour la réalisation du volet québécois le Domaine des flocons dans le cadre de Bal de Neige 2017 dans la mesure où Patrimoine canadien demeure un acteur financier important du projet;
- d'approuver l'entente intervenue entre les parties dans le cadre de la réalisation du volet québécois le Domaine des flocons de Bal de Neige 2017;
- d'autoriser le trésorier à :
 - prévoir au budget 2017, les sommes nécessaires approuvées par la présente résolution pour la réalisation de Bal de Neige soit un budget de 363 080 \$ au 02-71511 et 140 000 \$ en services;
 - virer au budget 02-71511 de Bal de Neige les revenus supérieurs aux montants prévus au budget des subventions et commandites de Bal de Neige;
 - virer au budget de l'année suivante le solde du budget 02-71511 des années 2016 et 2017;
 - émettre les chèques selon les modalités établies au protocole d'entente, et ce, conditionnellement à l'adoption du budget 2017 par le conseil municipal;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et Patrimoine canadien.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-782*

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ISABELLE CLOUTIER À TITRE DE DIRECTEUR - CENTRE D'APPELS NON-URGENTS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de directeur (poste 311-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres) du centre d'appels non urgents, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'engagement à l'essai et la permanence de madame Isabelle Cloutier au poste de directeur (poste numéro 311-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres) du centre d'appels non urgents sous la gouverne du directeur général adjoint – Services de proximité.

Le salaire de madame Isabelle Cloutier est établi à la classe 6, échelon 4 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Isabelle Cloutier sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Isabelle Cloutier est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau à l'exception de la clause I. Elle bénéficiera de quatre semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13810-115 – Centre d'appels non urgents – Réguliers – Non-Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif